

PÔLE FORMATION & EMPLOI

Comité Directeur des 16 & 17 février
2024



1. Point général

Sommaire

Partie 1 : Point général

Partie 2 : Points soumis à décision du CD

Partie 3 : Informations

FORMATION ET EMPLOI 2024

DELEGATION	DOSSIER	TENDANCE	COMMENTAIRES
FORMATION ET EMPLOI	DIRIGEANTS & ADHERENTS	 	Plan de formation des dirigeants: Agrément CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) délivré le 28/11/2023 par la DRAJES IDF. Réunion
FORMATION ET EMPLOI	TECHNICIENS	 	Partie « gestion des Cadres d'Etat » pilotée par ACX et la DTN. Pour les techniciens fédéraux, et selon la réponse de France Compétences, revoir CQP et DETB. Prochaine révision globale du statut après installation de la nouvelle CFT.
FORMATION ET EMPLOI	EMPLOI	 	Relance des travaux lors de la CFE complétée des 19 et 20/01/24. Membres de la CFE en relais auprès des IRFBB pour l'emploi. Refonte du process de gestion pour l'ASC pour 24/25
FORMATION ET EMPLOI	EMPLOI	 	Opérations « du stade vers l'emploi » (Job dating) non prévues dans le plan FFBB 2024. 10 opérations en 2022 24 opérations en 2023 déléguées aux LR 25 opérations en 2024: planning finalisé le 08/02/24

-  Situation de crise, risque avéré avec impact sur le projet  Dégradation
-  Situation fortement dégradée, risque identifié sur le projet  Stabilisation
-  Situation légèrement dégradée, sous contrôle  Amélioration
-  Situation Nominale, pas d'alerte

PLAN OFFICIELS 2024

DELEGATION	DOSSIER	TENDANCE	COMMENTAIRES
FORMATION ET EMPLOI	OFFICIELS 2024		Pacte #Tousengagés. Bilan première saison 22/23 établi. Facturation des clubs amendés courant février. Solde charte des officiels 21/22 fait.
			
			
			

-  Situation de crise, risque avéré avec impact sur le projet
  Dégradation
-  Situation fortement dégradée, risque identifié sur le projet
  Stabilisation
-  Situation légèrement dégradée, sous contrôle
  Amélioration
-  Situation Nominale, pas d'alerte

Etude Emploi techniciens

Objectifs : Disposer de données précises très rapidement en perspective de la réécriture imposée par le Ministère de nos diplômes (France Compétence et branche professionnelle).

Réussir à cartographier, caractériser et qualifier **l'emploi des techniciens basketball** en France via une étude nationale. Pour ce faire, appel à un prestataire extérieur pour mener conjointement l'étude.

Réseau mobilisé :

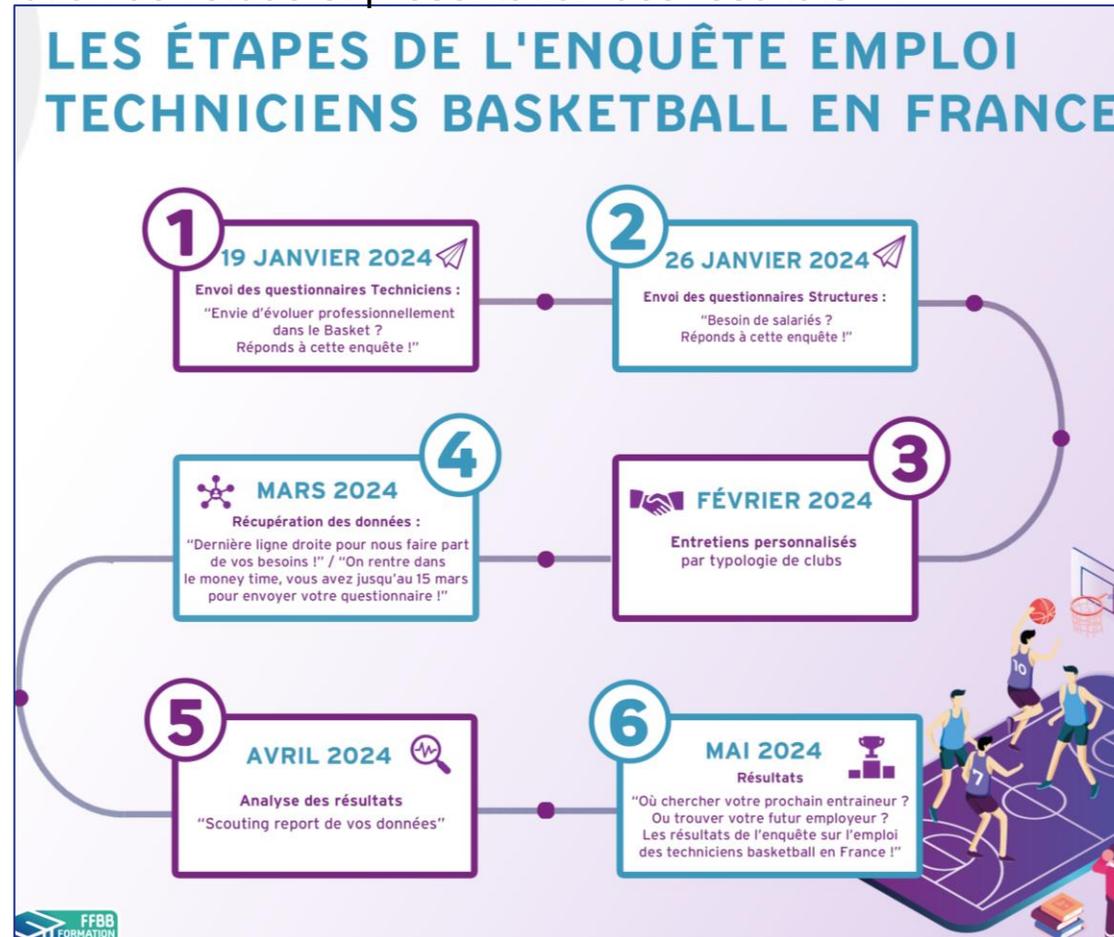
- **CERES** (Centre d'Etude et de Recherche sur le Sport) : Prestataire en charge de l'enquête
- **FFBB** : Commission Fédérale emploi - PFE – PCT – SI
- **IRFBB** : Construction d'un comité de projet avec IRFBB intéressés



Etude Emploi techniciens

Calendrier :

- Janvier - Février : diffusion enquête et relances (clubs/CD/LR)
- Février - Mars : Entretiens qualitatifs de structures et analyse des données
- 20 avril : Restitution de l'étude et présentation des résultats



Etude Emploi

Canaux utilisés :

- Diffusion via 2 Newsletter distinctes
- Relai par les IRFBB
- Publication dans le BB Magazine de février
- Publication sur nos réseaux sociaux
- Mobilisation des CT - DT / coordonnateurs pédagogiques



Premiers retours : Au 05/02/2024 :

Etude **Techniciens** : **2 576** réponses

- ➡ Parmi les répondants, 980 possèdent un diplôme professionnel basket
Relance prévue en passant par les IRFBB pour une meilleure proximité

Etude **Structures** : **161** réponses

- ➡ Parmi les répondants, 125 clubs, 30 comités, 6 ligues
Relances prévues en passant par les IRFBB pour une meilleure proximité

2. Sujets soumis à décision du CD



2.1 COMMISSION FÉDÉRALE DES OFFICIELS

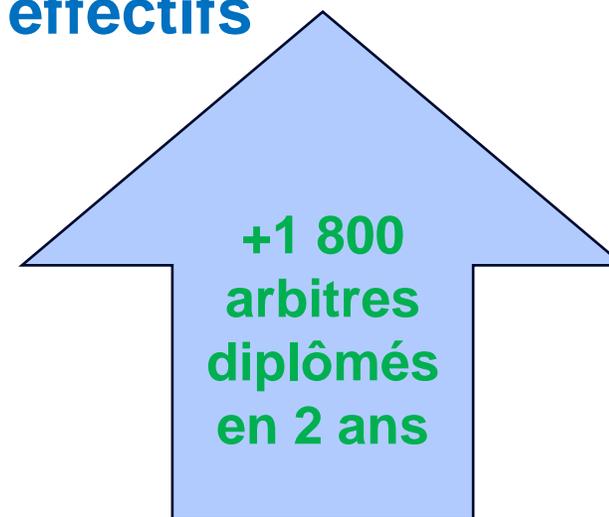
The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts from the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts from the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts from the top right and curves downwards and to the left. These lines create a sense of movement and depth.

Résultats du pacte #TousEngagés - évolution des effectifs

Chiffres clés:

Total arbitres diplômés janvier 2022 : 4722

Total arbitres diplômés janvier 2024 : 6502



Stagiaires départementaux : +63% (+ 70% déjà en 22-23)
Départementaux

+ 2371 Stagiaires

enregistrés dans FBI pour 23/24

Arbitres départementaux revalidés en 23-24 : + 1.000 arbitres (+30%)
23

Après +529 en 22-23

Taux de féminisation en légère hausse chez les diplômés : 21%

20% en 22-23

Comparatif de l'évolution des effectifs (janv. 2023 – janv.2024)

Effectifs arbitres enregistrés sur FBI au 12/01/2024				(revalidés ou nouveaux stagiaires pour la saison 23-24)			
Niveau	F	M	Total général	evolution brute 23-24	evolution % 23-24	Taux féminisation	évolution fem. 23-24
0. CLUB	2 997	6 358	9355	-1728	- 16%	32%	- 2%
1. DEP-STG	603	1 768	2371	917	+63%	25%	- 2%
2. DEP	1 014	3 274	4288	1000	+30%	24%	+0%
3. REG	285	1 366	1651	65	+4%	17%	- 0%
4. CF	62	379	441	-9	- 2%	14%	+2%
5. HN	15	96	111	4	+4%	14%	+3%
dont FIBA	3	8	11	-2	- 15%	27%	+4%
Total général	4 976	13 241	18 217	247	+1%	27%	- 2%
dont Arbitres Diplômés	1 379	5 123	6 502	1058	+19%	21%	+1%

Effectifs d'arbitres enregistrés sur FBI au 6 janvier 2023				(revalidés ou nouveaux stagiaires pour la saison 23-24)			
Niveau	F	M	Total général	evolution brute 22-23	evolution % 22-23	Taux féminisation	évolution fem. 22-23
0. CLUB	3 717	7 366	11 083	287	+3%	34%	+1%
1. DEP-STG	399	1 055	1 454	604	+71%	27%	- 0%
2. DEP	768	2 520	3 288	529	+19%	23%	+2%
3. REG	275	1 311	1 586	188	+13%	17%	+1%
4. CF	54	396	450	8	+2%	12%	+1%
5. HN	11	96	107	-3	- 3%	10%	- 2%
dont FIBA	3	10	13	0	+0%	23%	+0%
Total général	5 224	12 744	17 968	1 613	+10%	29%	+1%
dont Arbitres Diplômés	1 111	4 333	5 444	722	+15%	20%	+2%

Actualités Pacte #TousEngagés

- **Courriers envoyés aux clubs la semaine dernière**

- Félicitations aux nombreux clubs qui ont respecté leurs engagements
- Facturation des clubs qui n'ont pas respecté l'engagement de proposer un (des) licencié(s) à la formation
- Le fichier de facturation a été validé par les comités départementaux. Si suspicion d'erreur vous pouvez écrire à tousengages@ffbb.com

Ancienne règle du règlement du Concours OTM HN

- Recrutement possible au concours à 14/20, garanti à 15/20 de moyenne
- Pas de notes éliminatoires par épreuve, pas de moyenne exigée par épreuve (ex : un 9/20 de moyenne sur les 4 épreuves pratiques peut être compensé par 19/20 sur les épreuves théoriques)
- Plusieurs rattrapages à organiser pour permettre aux OTM d'obtenir 10/20

Contexte récent

- 100% des stagiaires validés **en 2022-2023** malgré 1 prestation pratique en dessous de 10/20
 - 100% des stagiaires validés **en 2021-2022** malgré 2 prestations sur différentes épreuves en dessous de 10/20 (les 2 candidats étaient signalés en difficulté la saison dernière)
 - 100% des stagiaires validés **en 2020-2021** malgré 5 prestations avec notes en dessous de 10/20 (1 stagiaire est descendu la saison dernière + 2 autres ont été signalés en difficulté)
- > La plupart des stagiaires recrutés malgré des notes <10/20 sont en difficulté depuis 3 saisons

Proposition de nouvelle règle

- Mise en place d'une **note éliminatoire** en dessous de **10/20** pour chaque évaluation (sans rattrapage)
- Mise en place d'une **note minimale exigée après rattrapage** de **14/20 pour chaque épreuve**
- En cas de rattrapage (cas où la note initiale est comprise entre 10/20 et 14/20) la note de 14 est affectée à l'épreuve si la note de rattrapage dépasse 14/20.
- Maintien du recrutement possible avec 14/20 de moyenne générale (selon les besoins)
- Maintien du recrutement garanti avec moyenne générale de 15/20
- Maintien des coefficients
- DAJI : Faire un renvoi au règlement du concours dans le Règlement des Officiels

Impact de la proposition de nouvelle règle (sur les anciennes saisons)

- 7 candidats sur 38 (sur 4 ans) auraient été en échec avec ce système de note éliminatoire en dessous de 10/20.
- 5 OTM sur les 7 concernés ont été signalés en difficulté ou rétrogradés depuis leur validation au concours.
- 2 OTM sur les 7 concernés ont donné satisfaction.

Résolution N° 2 - Ajustement des conditions de recrutement des candidats arbitres aux stages de détection de zone

VOTE

Contexte

- Besoin de promouvoir l'arbitrage féminin
- Certaines Ligues ne proposent pas d'arbitres féminins aux stages de détection de zone

Raisons invoquées

- L'âge requis pour la détection a été réduit en 2023-2024 en conséquence de la demande du HNO (- de 23 ans pour les hommes, - de 26 ans pour les femmes). Le vivier féminin est parfois très restreint.
- L'âge requis combiné à l'obligation actuelle d'être déjà arbitre Fédéral ou Stagiaire Fédéral réduit beaucoup les possibilités d'inscription aux stages (les JPR n'étant pas jusqu'ici concernés)

Evolution

- Maintien de l'âge requis
- Suppression du critère de niveau d'arbitrage minimal pour entrer dans le parcours national de détection (suppression de la mention " de niveau championnat de France")

Proposition

- Les Ligues doivent proposer **3 arbitres candidats représentant obligatoirement les 2 genres** (soit "2 hommes + 1 femme", soit "2 femmes + 1 homme") .
- Il n'y a **plus de niveau minimum d'arbitrage exigé** pour les candidats (seul le potentiel compte)
- Les candidats proposés doivent pouvoir officier au plus tard la saison suivante en championnat de France
- Il est préférable d'envoyer un(e) jeune stagiaire en formation sur ces stages, quitte à le/la reproposez l'année suivante avec davantage d'expérience, plutôt que de ne pas envoyer le nombre d'arbitres requis (3) ou aucune féminine
- DAJI : proposition d'ajout dans les engagements des Ligues Régionales

Proposition de nouveau texte :

*"La Fédération Française de Basket-Ball s'engage à organiser chaque saison un parcours National de perfectionnement et de détection des arbitres **considérés par leur Ligue comme "à potentiel"** ~~Espoirs de championnat de France~~ (moins de 23 ans au moment du recrutement initial, avec dérogation possible pour les féminines de moins de 26 ans), ayant pour objectif principal la formation et la détection des futurs arbitres de Haut Niveau." ~~, candidats de niveau Championnat de France proposés initialement par les Ligues Régionales.~~"*

Résolution N° 3 - rattrapage des tests physiques – Arbitres CF

VOTE

Contexte

- **Un certain nombre d'arbitres n'ont toujours pas validé les tests physiques** de championnat de France **en janvier** (blessure, maternité, échec préalable à un 1er test, ...).
- Des tests physiques sont organisés sur plusieurs dates entre octobre et janvier, ce qui génère du **temps de travail** pour les organiser et monopolise des **déplacements** de formateurs pour une poignée de candidats qui repoussent parfois l'échéance faute d'être prêts.
- Cela **met en difficulté les répartiteurs** pour organiser pour eux le nombre d'observations requises sur une 2ème partie de la saison écourtée (1ère désignation théorique 35 jours après la réussite, donc en février)

Proposition

- "En cas d'échec ou d'impossibilité de passer le test physique en début de saison, deux rattrapages sont organisés l'un début octobre et l'autre mi-décembre.
- Si l'arbitre a réussi le test pour les exigences du niveau Pré National, il est rétrogradé en R1 et la Ligue pourra le désigner à ce niveau
- Si le test n'est pas validé à mi-décembre, l'arbitre est rétrogradé pour la fin de saison en R2 (pas de test physique obligatoire sauf décision de la Ligue, mais recyclage obligatoire)
- Si l'arbitre n'a pas passé les tests suite à un certificat médical ou une maternité : la reprise au même niveau en championnat de France est garantie pour la saison suivante"

Résolution N° 4 - Age des Arbitres Stagiaires Départementaux

VOTE

Objet

Préciser l'âge pour l'entrée en formation et le passage de l'examen Arbitre Départemental

Contexte

- Informations contradictoires ou comprises différemment sur les références d'âge pour la formation des arbitres (pacte et règlement des officiels = U15 / au moins 15 ans, site internet + livret formateur EAD : + de 14)

Texte du Règlement des Officiels

Texte du site internet

B. ARBITRE DÉPARTEMENTAL

Arbitre Stagiaire Départemental

1. Conditions d'aptitude

Pour acquérir l'aptitude d'Arbitre Stagiaire Départemental, l'arbitre devra remplir les conditions d'aptitude suivantes :

- Relever de la **catégorie U15 minimum** pour pouvoir être désigné et/ou passer l'Examen Arbitre Départemental (avoir 15 ans au moins au 1^{er} janvier de la saison en cours)

L'Arbitre Départemental



- Il est licencié à la FFBB et a plus de 14 ans
- Il est déjà Arbitre Club ou veut passer directement l'examen
- Il prépare l'Examen Arbitre Départemental (voir ci-dessous)
- Il est formé par son club ou par son Comité Départemental
- Il passe les épreuves de l'examen organisé par le Comité Départemental
- Il est désigné par le Comité Départemental
- Il arbitre officiellement dans d'autres clubs du département

- Besoin d'une **règle commune** pour application du pacte et la **protection des arbitres**
- Nécessité de préciser la **référence exacte de l'âge requis** :
 - *au début de la saison ?*
 - *Au 1er janvier ?*
 - *au jour du début de la formation ?*
 - *au jour de la désignation ?*
 - *au jour de l'examen ? selon l'année de naissance (à préciser chaque année) ?*
 - *U15 = 15 ans seulement ?*
 - *U15 = U15 + U1' ?*
 - *U15 = Tous les 14 ans et moins sans limite d'âge ?*

Justification d'un âge limite pour entrer en formation et pour passer l'examen Départemental

- **10% de réussite des candidats de 14 ans et moins** (trop jeunes, risque d'en perdre avec les nombreux échecs)
- 3x plus de réussite à 15 ans qu'à 14 ans
- Maturité pour arbitrer hors de son club
- Protection des jeunes candidats

PROPOSITION D'ARBITRAGE DE L'AGE DES ARBITRES STAGIAIRES DEPARTEMENTAUX

1. Age d'entrée en formation- 14 ans révolus

2. Age pour être désigné

- 15 ans révolus

3. Age pour passer l'examen

- 15 ans révolus

4. Age de prise en compte des stagiaires pour le pacte Officiels

- a) Pour 2023-2024, seuls les arbitres stagiaires ayant 14 ans ou plus dans la saison seront pris en compte pour le pacte Officiels (pas les plus jeunes, déjà interdit)
- b) En 2024-2025, tous les arbitres devront avoir eu 15 ans au cours de la saison pour pouvoir être pris en compte dans les engagements du Pacte Officiels (avoir l'âge pour passer l'examen)

5. Définition de l'âge d'entrée en formation et l'âge de l'examen

- L'âge s'entend au jour le jour (avoir 14 ans = 14 ans révolus = avoir atteint le jour de ses 14 ans)

	Formation et examens d'arbitre						
	JAP (je joue, j'Arbitre, je Participe)	entrée en Ecole d'arbitrage	Formation arbitre club	Entrée en formation arbitre Départemental (Stagiaire Départemental) en école d'arbitrage niveau 2 ou avec le comité	Passer l'examen d'arbitre départemental (EAD)	Entrée en formation arbitre Régional (Stagiaire Régional)	Passer l'examen d'arbitre Régional (EAR)
Avant 10 ans	OUI	OUI	x	Non	Non	Non	Non
De 10 ans révolus à 14 ans	OUI	OUI	OUI	Non	Non	Non	Non
A partir de 14 ans révolus	x	OUI	OUI	OUI	Non	Non	Non
A partir de 15 ans révolus	x	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Non
A partir de 16 ans révolus	x	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

6. Précisions sur l'âge de désignation possible des arbitres mineurs (stagiaires ou diplômés)

- Mise en cohérence du tableau d'annexe 14 du règlement des officiels avec la règle précisée précédemment
- Voir tableau sur diapo suivante = Modification de l'annexe 15 pour plus de clarté

7. Contrôle de l'âge pour les désignations

- Créer une alerte FBI pour le répartiteur quand un **arbitre de moins de 15 ans** est désigné (sauf préparation examen avec un tuteur majeur)
- Créer une alerte FBI quand un **arbitre de 15 ans** est désigné en U17, U20 ou senior sans adulte accompagnant (voir tableau suivant)
- Créer une alerte FBI pour le répartiteur quand un **arbitre de 16 ans ou 17 ans** est désigné sur des rencontres en U20 ou senior sans être accompagné d'un arbitre majeur

Age pour arbitrer selon les catégories de jeu et le statut d'arbitre diplômé ou non diplômé	Matches arbitrés hors désignation		Matches arbitrés sur désignations				
	Arbitrer dans son CLUB		Arbitrer à l'extérieur du club, désigné par le COMITE			Arbitrer à l'extérieur du club, désigné par la LIGUE	
Age de l'arbitre	Dans une catégorie de son âge ou plus jeune	Dans la catégorie juste supérieure à son âge	match départemental jeune		match départemental senior	Être désigné comme diplômé sur un match régional jeune	Être désigné comme diplômé sur un match région senior
			désigné comme stagiaire	désigné comme diplômé	désigné comme stagiaire ou diplômé		
Avant 10 ans	OUI jusqu'en U9	En U11 : OUI mais avec un adulte	Non	Non	Non	Non	Non
De 10 ans révolus à 12 ans	OUI jusqu'en U11	En U13 : OUI mais avec un arbitre U15 ou plus âgé	Non	Non	Non	Non	Non
De 12 ans révolus à 14 ans	OUI jusqu'en U13	En U15 : OUI mais avec un arbitre U17 ou plus âgé	Non	Non	Non	Non	Non
A partir de 14 ans révolus	OUI jusqu'en U15	En U17 - OUI mais avec un arbitre majeur	Non	Non	Non	Non	Non
A partir de 15 ans révolus	OUI jusqu'en U15	En U17 - OUI avec un arbitre majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U17 : OUI avec arbitre diplômé majeur En U20 : NON	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U15 minimum En U17 : OUI avec arbitre diplômé majeur En U20 : NON	Pas de match Senior	En U13-U15-U17 : OUI avec arbitre diplômé majeur En U20 ou senior : NON	Pas de match Senior
A partir de 16 ans révolus	OUI jusqu'en U17	En U20 ou sénior - OUI avec un arbitre majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U17 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U20 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Jusqu'en U15 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U17 : OUI avec arbitre diplômé U17 minimum En U20 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Stagiaire : Non Diplômé : OUI avec arbitre diplômé majeur	En U13-U15-U17 : OUI avec arbitre diplômé majeur Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur	Senior : OUI si diplôme régional réussi et avec arbitre diplômé majeur
A partir de 18 ans révolus	OUI	OUI	Jusqu'à U20 : OUI avec arbitre diplômé majeur	Jusqu'à U20 : OUI 5 premiers matches avec arbitre diplômé majeur	Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur la première année	Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur la première année	Senior : OUI avec arbitre diplômé majeur la première année

Résolution N°5 - Modification Pacte #TousEngagés pour 2024-2025

VOTE

Contexte

Il est plus facile d'**envoyer 2-3-4 jeunes en formation** (ils sont copains, le transport peut être partagé, ...) que d'envoyer 1 seul candidat chaque année.

Demande des clubs (remontées des réunions de zone)

Beaucoup de clubs réclament d'être dispensés d'engagement la saison N+1 si lors de la saison précédente (N) ils ont envoyé 2 stagiaires (au lieu d'un) qui ont été assidus jusqu'au bout de leur formation et qui ont passé l'examen (20% des clubs sont concernés)

Avantages

- Il est plus facile d'envoyer 2 jeunes en formation (ils sont copains, le transport peut être partagé, ils ne sont pas isolés, ils peuvent se soutenir et s'encourager, arbitrer ensemble dans le club pendant leur année stagiaire...) que d'envoyer 1 candidat seul chaque année.
- Cela ne réduit pas quantitativement le nombre de candidats, mais les répartit sur 2 saisons

Inconvénients

- Un peu plus difficile à suivre via les éditions FBI
- L'effectif global de stagiaires à former pour les comités pourrait changer sensiblement sur deux saisons consécutives

Proposition de modification des engagements des clubs

Rappel du principe de base

Le Club s'engage à communiquer au Comité Départemental / Territorial en début de chaque saison le nom et les coordonnées d'au moins un licencié qui devra :

- Soit s'engager à suivre avec assiduité et sérieux à l'ensemble de la formation initiale d'arbitre Départemental ... et passer l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD)
- Soit reprendre avec assiduité une fonction d'arbitre Officiel (au niveau départemental minimum) interrompue depuis 5 ans ou moins

Rappel de l'engagement selon le nombre de licenciés du club

- Les clubs ayant compté moins de 80 licenciés en saison N-1 doivent s'engager à fournir un arbitre stagiaire assidu à la formation et passant l'examen au cours de l'année N ou N+1
- Les clubs ayant compté entre 80 et 300 licenciés en saison N-1 s'engagent à présenter 1 stagiaire assidu à la formation et passant l'examen au cours de la saison N.
- Les clubs ayant compté plus de 300 licenciés en saison N-1 s'engagent à présenter 2 stagiaires assidus à la formation et passant l'examen au cours des saisons N.

Crédit en cas d'excédent (Nouveau pour 2024-2025)

Un club présentant un arbitre (ou deux arbitres) supplémentaire(s), assidus à la formation et passant l'examen, par rapport à son engagement en saison N obtient un crédit d'engagement d'un arbitre (ou deux arbitres) pour la saison N+1 uniquement (le crédit ne se reporte que sur la saison suivante).

3. Informations

The image features a background with a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick white curved lines. One line starts at the top center and curves downwards towards the bottom right. Another line starts at the top right and curves downwards towards the bottom center. A third line starts at the top right and curves downwards towards the bottom right, forming a large, open, teardrop-like shape.

3.1 COMMISSION FÉDÉRALE DES DIRIGEANTS ET ADHERENTS

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the page, creating a sense of movement and depth. These lines are abstract and do not form any specific shapes or text.

CARREFOUR D'ÉCHANGES 2024 – BILAN (jeudi 18 janvier 2024)

Thème : **Infographie globale de la formation des Dirigeants sur le territoire**

- 55% de participation sur ce temps d'échanges
- 50% des Comités Départementaux/Territoriaux (CD/T) ont répondu au questionnaire et mettent en place des actions vers les dirigeants, ce qui est insuffisant.
- Une nouvelle plateforme sera opérationnelle en septembre et permettra de proposer un guide accessible pour tous
- Les Instituts Régionaux de Formation de Basketball (IRFBB) présents trouvent un intérêt sur ces temps de formation pour les dirigeants
- Le travail sur les nouveaux dirigeants sera mis en place via le Campus et pour les clubs, dès la rentrée, l'accompagnement de ces dirigeants sera proposé sur les automnales

Lors de ce Carrefour d'Échanges nous avons pu identifier de nombreuses actions innovantes de formation et d'accompagnement des dirigeants . Tous les participants ont apprécié ce moment d'échanges sur cette thématique qui progresse et ils souhaiteraient que l'on rajoute un carrefour d'échanges pour chaque saison sportive.

Conformément au plan 2020-2024 un accent particulier sera mis en œuvre pour accompagner les nouveaux dirigeants suite au renouvellement des élus des structures décentralisées et du turnover dans les clubs.

MERCI À TOUTES ET TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION

3.2 COMMISSION FÉDÉRALE EMPLOI

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame from the bottom towards the top right, creating a sense of movement and depth.

Pour 2024:



- 500 opérations au total: 300 avec financement national et 200 avec financements locaux
- 7 nouvelles Fédérations intègrent le consortium historique: foot, hand, taekwondo, danse, tennis et Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) et FSCF.

Pour la FFBB: 25 opérations (planning pratiquement définitif).



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

